Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 056-200006302-20261015-2026_33-DE

SYNDICAT MIXTE
RIA D'ETEL

SYNDICAT MIXTE DE LA RIA D'ETEL

(Siège : 20, route des 4 chemins - BELZ - 56550)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à 18h à la Mairie de Kervignac, en session ordinaire, sous la présidence Mme Anne-Hélène LAMER, Présidente du Syndicat mixte de la ria d'Etel.

Nombre de membres en exercice : 17

Date de convocation : 9 octobre 2026

PRÉSENTS : C. GUENNEC, E. GUYOMARD, D. GUYONVARCH, JP. KERBART, AH. LAMER, R. LE CORRE, J. LE DREAN, E. LE FLOCH, Y. LE GALLO, P. LE PICHON, V. LE SERREC, F. PICART, C. PERREL

PARTICIPANT (non votant) : -

EXCUSÉS : S. DOYEN, S. IZAGUIRRE, H. KERVADEC, S. LE GALLIOTTE-LE BOZEC, S. MATRON, F. NICOLAS, A. RIO, S. CATEL, S. DEBIEN, R. PALARIC

Assistait : L. THIBAULT

A été nommée secrétaire de séance : Elodie LE FLOCH

DELIBERATION 2026-33

Renouvellement de l'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive proposé par le Centre de gestion du Morbihan

→ La Présidente rappelle que l'une des obligations des collectivités territoriales est de disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive, dont la mission est d'éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail. Confiée à des équipes médicales et de santé, cette mission repose essentiellement sur l'action en milieu professionnel (amélioration des conditions de travail, aménagement des postes, avis consultatifs et informations...) et sur la surveillance médicale des agents (visites d'embauche et périodiques).

La Présidente informe l'assemblée que le Syndicat mixte adhère par convention au service de médecine professionnelle et préventive proposé par le Centre de gestion du Morbihan (CDG 56), lui confiant à cet effet le soin d'assurer une surveillance médicale au profit des agents du Syndicat mixte.

→ La convention en cours parvient à échéance le 31 décembre 2026. Le CDG 56 propose ainsi de conclure une nouvelle convention ad hoc. La Présidente expose le contenu de cette convention, telle qu'annexée à l'ordre du jour.

***Vu** les articles L. 452-47, L. 811-1 à L. 814-2, et L. 812-3 à L. 812-5 du Code général de la fonction publique,*

***Vu** le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,*

***Vu** le décret n° 2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale,*

***Vu** le décret n° 2025-1193 du 8 décembre 2025 relatif à la périodicité de la visite médicale d'information et de prévention pour les agents de la fonction publique territoriale,*

***Considérant** la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive, signée en 2023 entre le Syndicat mixte de la ria d'Etel et le Centre de gestion du Morbihan et parvenant à échéance le 31 décembre 2026,*

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 056-200006302-20261015-2026_33-DE

☛ **Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la contractualisation de la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive, telle que proposée par le Centre de gestion du Morbihan et annexée à la présente délibération, pour une durée courant jusqu'au 31 décembre 2032 inclus
- **INSCRIT** au budget les crédits nécessaires
- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention relative à cette mission, entre le Centre de gestion du Morbihan et le Syndicat mixte de la ria d'Etel, ainsi que toute pièce y afférente le cas échéant

Certifié exact, à Kervignac,
Fait et délibéré, le 15 octobre 2026

La Secrétaire de séance,

Elodie LE FLOCH

SYNDICAT MIXTE 56550 BELZ DE LA RIA D'ETEL

La Présidente,

Anne-Hélène LAMER